École de Formation des Avocats
TOULOUSE

FORMATION CONTINUE 2026

PARTENARIAT
Barreau de Pau,
Centre Sud-Aquitain des avocats
en dommage corporel et EFA

PRESENTIEL / VISIOCONFERENCE

LE DOMMAGE CORPOREL DE LA JEUNE VICTIME

Vendredi 04 décembre
De 09h30 à 12h30
14h00 à 17h00

En présentiel:
A la Cour d'Appel
Place de la libération, Pau

En visio:
Via ZOOM

Anne GUEGAN
Maître de conférences (HDR) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Marie MESCAM
Avocate au barreau de Bordeaux, spécialiste en droit du dommage corporel
Christelle GAVORY
Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie
Lore MARGUIRAUT
Avocate au barreau de Pau, spécialiste en droit du dommage corporel
Emma LEDUC
Avocate au barreau de Bayonne, spécialiste en droit du dommage corporel

TARIF :
200€ la séance
160€ / - 2 ans
Formation ouverte à la prise en charge
à titre individuel par le FIFPL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre les spécificités du psychotraumatisme (VSS) et du traumatisme cranien chez le mineur et leurs conséquEnces lésionnelles et évolutives,
- Préparer l'expertise judiciaire de la jeune victime (violences sexuelles, traumatisme crânien, bébé secoué): anticiper les enjeux et la discussion médico-légale,
- Apprécier la recevabilité de l'action: administration légale, forclusion et relevé de forclusion devant la CIVI, prescription civile des violences sexuelles anciennes,
- Evaluer et défendre la liquidation du préjudice de la jeune victime: volet professionnel, loisirs, aide à la personne, préjudice juvénile,
- Articuler les approches médicale, neuropsychologique et juridique dans la stratégie du dossier d'une jeune victime.

Pré requis :
Être avocat.

Programme :
I - L'évaluation du dommage de la jeune victime (matin)

A - Les spécificités du traumatisme de la jeune victime

B - L'expertise judiciaire de la jeune victime,

C - Echanges avec la salle.

II - L'indemnisation du dommage de la jeune victime (après-midi)

A - La recevabilité de l'action

B - La liquidation des préjudices

Moyens pédagogiques :
Conférence avec échanges intéractifs
Remise d'un support pédagogique lors de la séance

Modalités d'évaluation de la formation :
Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :
Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).
Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

***Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.*

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

***Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE*
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52